DEPARTEMENT DU DOUBS
MAIRIE DE GRANDFONTAINE
25320

Le 05 Novembre 2026



mairie@grandfontaine.fr
03.81.58.56.57

ARRETE MUNICIPAL N° 2026/45
RELATIF A LA REGLEMENTATION DE CIRCULATION
– CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE -

Le Maire de la Commune de Grandfontaine,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-1 à L 2212-6,

Vu les articles L 310-2, L 310-5, R 310-8, R 310-9 et R 310-19 du Code de Commerce,

Vu les articles R 321-1 et R 321-9 du Code Pénal,

Vu les articles L 571-1 et suivants du Code de l'Environnement,

Vu la demande présentée par la Commune de Grandfontaine, 1 Rue de la Mairie à GRANDFONTAINE (25320), sollicite l'autorisation de fermer momentanément la route départementale n° 106 pendant le déroulement de la cérémonie du 11 novembre.

ARRETE

Article 1er : La Commune de Grandfontaine est autorisée à barrer la RD n° 106, nommée route de la Marne, le Mercredi 11 novembre 2026 de 9 H 00 à 11 H 00 pour la cérémonie du 11 Novembre.

Article 2 : La circulation sera interdite pendant la durée de la cérémonie.

Article 3 : La déviation sera effectuée par la Rue de l'Eglise, le Chemin de Mont à GRANDFONTAINE, la RD 105 et la Route de Mont à MONTFERRAND-LE-CHATEAU.

Article 4 : La signalisation sera effectuée par la commune de Grandfontaine.

Article 5 : Le Maire de Grandfontaine est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Doubs
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint-Vit
- Commune de Grandfontaine
- Commune de Montferrand-le Château

MAIRIE DE GRANDFONTAINE 25320

Le Maire,
Henri BERMOND